



Mis en ligne le
29 septembre 2023

**COMPTE RENDU DU
CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 28 SEPTEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois,
Le 28 du mois de septembre, à 19h30,
Se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de Mériel, sous la présidence de Monsieur Jérôme FRANÇOIS, Maire, dûment convoqués le 22 septembre 2023,

Etaient présents : M. FRANÇOIS, Maire – Mme QUESNEL – M. CHAMBERT – Mme TOURON – M. COURTOIS – Mme MAGNÉ – Mme BOUVILLE – M. GONIDEC – Mme LAPLAIGE – Mme SCHMITT – Mme FONTAINE AUGOUY – M. BRUCKMULLER – Mme ANDRÉAS – M. BELLACHES – M. JEANRENAUD – Mme DENEUVILLE – M. ROUXEL – M. NEVE – M. DUMONTIER – M. RUIZ – Mme DOUAY

Formant la majorité des Membres en exercice.

Etaient absents :

Absents excusés :

Mme SANTOS FERREIRA donne pouvoir à M. BRUCKMULLER
M. BERGER donne pouvoir à Mme MAGNÉ
M. CHAMBÉLIN donne pouvoir à Mme BOUVILLE
M. VACHER donne pouvoir à M. FRANÇOIS
M. BEAUNE donne pouvoir à Mme FONTAINE
Mme NORMANT donne pouvoir à Mme ANDRÉAS
M. GRANCHER donne pouvoir à M. CHAMBERT
Mme ROBERTO donne pouvoir à Mme SCHMITT

Secrétaire de séance : Mme BOUVILLE

Nombre de membres en exercice : 29
Nombre de présents : 21
Nombre de pouvoirs : 8
Nombre de votants : 29

Monsieur le Maire fait l'appel des présents.

Il rend compte des pouvoirs reçus.

Approbation du procès-verbal du 29 juin 2023

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Lecture des décisions du Maire

ANNEE 2023	
73	Demande auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise d'une subvention au titre du dispositif Val d'Oise Territoires pour la rénovation-extension de l'école maternelle Château Blanc. Le montant des travaux est estimé à 1 284 088€ HT. Le montant de la subvention sollicitée est de 321 458€.

74	Demande auprès du conseil Régional de l'Ile-de-France d'une subvention au titre de son dispositif pour la rénovation énergétique des bâtiments publics pour la rénovation-extension de l'école maternelle Château Blanc. Le montant des travaux est estimé à 1 284 088€ HT. Le montant de la subvention sollicitée est de 218 294€.
76	Diminution de la provision pour charges locatives 2023 de Mme GILLES. Les charges réelles 2022 de Mme GILLES sont dues et seront étalées sur les 12 mois de l'année 2023, soit 1468,18€/12=122,35€. Il convient d'ajuster la provision pour charges 2023 à la somme de 136,68€. Les charges réelles 2023 seront calculées en janvier 2024 et la situation financière de Mme GILLES pourra être réexaminée par le service des affaires sociales.
77	Signature du contrat avec la société "Cœur de Scène Productions" pour la représentation du spectacle "La Grande Nuit de l'Humour" le samedi 7 octobre 2023 à 20h30 à l'Espace Rive Gauche à Mériel. Les repas des artistes, les droits d'auteurs et afférents sont pris en charge par la municipalité. La somme de 2 500€ TTC sera versée à "Coeur de Scène Productions". Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2023 sur le chapitre 011 imputation 6232 Fêtes et Cérémonies et l'engagement n°600 a été créé.
78	Signature du contrat avec la société "Cœur de Scène Productions" pour la représentation du spectacle "Gonflée à bloc" le dimanche 8 octobre à l'Espace Rive Gauche à Mériel. Les repas des artistes, les droits d'auteurs et afférents sont pris en charge par la municipalité. La somme de 2 000€ TTC sera versée à "Coeur de Scène Productions". Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2023 sur le chapitre 011 imputation 6232 Fêtes et Cérémonies et l'engagement n°599 a été créé.
79	Signature de l'acte de sous-traitance avec la société ALHYSEES, domiciliée 47 chemin de la Chapelle Saint Antoine 95300 ENNERY, sous-traitant de la société ETT pour les travaux de fourniture et pose de conduite CVC, fourniture et pose CTA et caisson VMC, essai et mise en service CVC dans le marché d'extension de l'école maternelle Château Blanc de la ville de Mériel. L'acte de sous-traitance est signé au montant de 57 360,23€ HT et le sous-traitant pourra bénéficier du paiement direct. Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2023 et suivants.
80	Signature de l'acte de sous-traitance avec la société COMELEC, domiciliée 35 avenue Jules Valles 95549 VAURÉAL, sous-traitant de la société ETT pour les travaux de rénovation CFO/CFA dans le marché d'extension de l'école maternelle Château Blanc de la ville de Mériel. L'acte de sous-traitance est signé au montant de 23 870€ HT et le sous-traitant pourra bénéficier du paiement direct. Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2023 et suivants.
81	Signature de l'acte de sous-traitance avec la société C2C ASCENCEURS domiciliée 9 chemin de Froidmond 60650 SAINT PAUL, sous-traitant de la société ERMHES pour les travaux de montage d'un élévateur PMR dans le marché d'extension de l'école maternelle Château Blanc de la ville de Mériel. L'acte de sous-traitance est signé au montant de 2 380€ HT et le sous-traitant pourra bénéficier du paiement direct. Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2023 et suivants.
82	Signature d'un contrat avec "Dans les bacs à... sable" pour la représentation de son spectacle "Le Noël de la Forêt" le mercredi 13 décembre 2023 à 15h à l'Espace Rive Gauche de Mériel. Le coût de cette représentation est de 738,50€ TTC. Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2023 sur le chapitre 11 imputation 313 et l'engagement de dépense 638 a été créé.
83	Signature d'un contrat avec le SDIS pour son intervention le dimanche 3 septembre 2023 pour la commémoration de la Libération de Mériel (musique départementale des Sapeurs -Pompiers du Val d'Oise). Cette prestation s'élève à 240€ TTC. Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2023 sur le chapitre 11 imputation 6232/023/EVENE et l'engagement de dépense n°658 a été créé.
84	Virement de crédit n°2/2023. Le transfert de crédit concerne les chapitres 011, 65 66 et 75 en section de fonctionnement puis les chapitres 20, 21 et 23 en section d'investissement. Ces virements de crédit seront portés à la connaissance du comptable afin de régulariser les inscriptions au Budget Primitif 2023.

85	La décision n°2023/53 était gravée d'une erreur matérielle. Le DC4 afférent à la société RENOVACIA est établi dans le lot 8 du marché d'extension de l'école maternelle Château Blanc. L'acte de sous-traitance est maintenu avec la société RENOVACIA domiciliée 11 allée des oeilletts 78300 POISSY, sous-traitant de la société ETT pour les travaux de plomberie et second oeuvre dans le marché d'extension de l'école maternelle Château Blanc de la ville de Mériel. Le marché de sous-traitance est signé au montant de 80 000€ HT et le sous-traitant pourra bénéficier du paiement direct. Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2023 et suivants.
87	Signature de la convention de mutualisation d'acquisition de matériel à l'usage des psychologues de l'Éducation Nationale entre les communes de Mériel, Auvers-Sur-Oise, Butry-Sur-Oise et Valmondois. Le matériel est acquis pour un montant total de 815,94€ TTC et la répartition sera proratisée entre les 4 communes en fonction du nombre de classes.
88	Signature d'un contrat avec l'association LES LUZUBERLUS pour une soirée de théâtre d'improvisation qui se déroulera le vendredi 6 octobre 2023 dans le cadre du week-end de l'humour du 6 au 8 octobre 2023. La commune prend en charge les repas des artistes, les droits d'auteurs et afférents et verse à l'association la somme de 600€ TTC. Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2023 sur le chapitre 011 imputation 6232 Fêtes et Cérémonies et l'engagement n°704 a été créé.

DELIBERATION N°1 : DÉSIGNATION ET MODALITÉS D'EXERCICE DU RÉFÉRENT DÉONTOLOGUE DES ÉLUS

Le Conseil municipal **DECIDE, à l'unanimité, de désigner** au titre de référents déontologues des élus, M. TISSIER, directeur de l'Union des Maires du Val d'Oise, et Mme LEGOUHIR, directrice adjointe de l'Union des Maires du Val d'Oise, à compter du 28 septembre 2023 pour la durée du mandat. Les référents déontologues exercent leurs missions à titre gratuit.

DELIBERATION N°2 : PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2022 DU SYNDICAT TRI OR

Le Conseil municipal **PREND ACTE, à l'unanimité,** de la présentation du rapport d'activités du Syndicat TRI OR pour l'année 2022.

DELIBERATION N°3 : PRESENTATION DU BILAN 2022 ET DU SCHEMA DE MUTUALISATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE L'OISE ET DES TROIS FORET

Le Conseil municipal **PREND ACTE à l'unanimité** de la présentation du bilan d'activité et du schéma de mutualisation pour l'année 2022 de la CCVO3F.

DELIBERATION N°4 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL

Le Conseil municipal **DECIDE à l'unanimité, dont 3 abstentions que sont M. ROUXEL, M. NEVE et M. DUMONTIER, de créer** au tableau des effectifs du personnel communal 1 emploi à temps complet de Directeur des Services Techniques au grade d'Ingénieur et 1 emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité, d'animateur périscolaire à temps non complet à raison de 9 heures de travail hebdomadaires au grade d'Adjoint d'animation.

DELIBERATION N°5 : DECISION MODIFICATIVE N°1

Le Conseil municipal **DÉCIDE**, à l'unanimité, d'adopter la Décision Modificative N°1 par chapitre selon le tableau annexé à la présente délibération et **de dire** que cette Décision Modificative est en équilibre dans ses sections d'investissement et de fonctionnement.

DELIBERATION N°6 : ADMISSION EN NON-VALEUR DE PRODUITS IRRECOUVRABLES

Le conseil municipal **DÉCIDE**, à l'unanimité, de mettre en non-valeur, sur le budget 2023, les titres de recette dont le montant s'élève à : 4 516,56€ (2 447,60€ + 2 068,96€) selon les deux annexes jointes.

DELIBERATION N°7 : AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN CONTRAT DE MIXITE SOCIALE (CMS) POUR LA PERIODE TRIENNALE 2023-2025

Le conseil municipal **DÉCIDE** à l'unanimité, dont 7 abstentions que sont M. JEANRENAUD, Mme DENEUVILLE, M. ROUXEL, M. NEVE, M. DUMONTIER, M. RUIZ et Mme DOUAY, d'approuver le projet de Contrat de Mixité Sociale pour la période 2023-2025, joint en annexe de la présente et **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer ce contrat et tout document y afférent.

DELIBERATION N°8 : MODIFICATION D'UNE PARTIE DE LA DENOMINATION DES VOIES INTERNES AU PROGRAMME IMMOBILIER DE LA RESIDENCE LE VILLAGE DE L'OPAC DE L'OISE

Le conseil municipal **DÉCIDE** à l'unanimité d'approuver la modification de la dénomination de la Place Jean d'Ormesson par Square du Presbytère et **de maintenir** le reste de la dénomination des voies, à savoir :

- Rue Simone VEIL
- Sente Madeleine POESY
- Salle « la belle marinière ».

DELIBERATION N°9 : TRANSFERT DES ACTIVITES DE LA CAISSE DES ECOLES SUR LE BUDGET DE LA COMMUNE A PARTIR DE L'EXERCICE 2024 EN VUE DE LA DISSOLUTION DE LA CDE

Le conseil municipal **DÉCIDE** à l'unanimité d'approuver le transfert des activités de la Caisse des Ecoles à la commune et l'inscription des dépenses et des recettes correspondantes sur le budget de la commune à compter de l'exercice 2024

DELIBERATION N°10 : CONVENTION AVEC LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA PISCINE DE L'ISLE-ADAM PARMAIN (SIIAP), DANS LE CADRE DE LA NATATION SCOLAIRE DES ELEVES DE CE2 ET CM2 DES ECOLES DE MERIEL

Le conseil municipal **DÉCIDE à l'unanimité d'approuver** la convention avec le Syndicat Intercommunal de la Piscine de L'Isle-Adam Parmain, dans le cadre de la natation scolaire pour les élèves de CE2 et CM2 des écoles de Mériel, le prix de la séance, incluant le transport est fixé à 185 € TTC, pour la période allant du 7 décembre 2023 au 10 juin 2024, et **d'autoriser** Monsieur le Maire à la signer.

DELIBERATION N°11 : CONVENTION AVEC LE CENTRE EQUESTRE DE MERIEL, DANS LE CADRE DE L'ACTIVITE EQUITATION SCOLAIRE DES ELEVES DE CE1 DE MERIEL

Le conseil municipal **DÉCIDE à l'unanimité d'approuver** la convention avec Centre Equestre de Mériel pour l'activité équitation scolaire des élèves de CE1 de Mériel, le prix unitaire de la séance est fixé à 130,00 € TTC, pour la période allant du 1^{er} février au 20 juin 2024, et **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer la convention avec le Centre Equestre de Mériel.

DELIBERATION N°12 : SUBVENTION A L'ASSOCIATION JAZZ AU FIL DE L'OISE

Le conseil municipal **DÉCIDE à l'unanimité d'accorder** une subvention d'un montant de 2000,00€ à l'association Jazz au Fil de l'Oise pour l'organisation d'un concert le samedi 18 novembre 2023 à 20h30 et **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1.

DELIBERATION N°13 : CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT SUITE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Le conseil municipal **DÉCIDE à l'unanimité, dont 3 abstentions que sont M. ROUXEL, M. NEVE et M. DUMONTIER de recruter** d'un agent contractuel relevant du grade de Rédacteur pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période d'1 mois renouvelable à compter du 1^{er} octobre 2023. Cet agent assurera des fonctions de Chargé de Communication à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 5 heures. La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 563 du grade de recrutement.

Prochain Conseil municipal le 16 novembre 2023
Le Maire clôt la séance à 22h19